

Compte rendu de la CAPD du Jeudi 12 septembre

Ordre du jour :

1. Les promotions à la hors classe
2. Les INEATS/EXEATS
3. Les dernières affectations
4. Un point supplémentaire a été apporté à l'ordre du jour : les demandes de temps partiel à 80%.

Les INEATS / EXEATS:

Cette année la Saône et Loire a accordé 9 INEATS contre 42 l'an passé.

9 collègues sont sortis du département par la voie des INEATS/EXEATS.

Un des 9 INEATS a été accordé par le ministère lors d'un groupe de travail exceptionnel visant à améliorer les taux de mutations des personnels en situation de rapprochement de conjoints avec enfants et/ou des personnels en situation de handicap.

Aucun INEAT n'a été accordé aux collègues de l'Yonne très déficitaire. Le Directeur Académique a précisé que cette décision a été prise au niveau académique. Autre décision académique : il ne sera plus possible d'accorder un exeat/ineat à un collègue qui vient de rentrer dans le département par la voie des permutations informatisées.

Au mois de juillet, la DSDEN de Saone et Loire avait accordé tous les EXEATS qui lui avaient été demandés. Mais ces accords ont pris fin au 1^{er} septembre. La S et L a besoin de ses personnels, notamment de ses remplaçants.

C'est également cette sauvegarde des moyens de remplacement qui explique le peu d'ouvertures de classes en cette rentrée (voir notre CR du groupe de travail du 5 juillet).

Concernant la carte scolaire : 2 modifications sont apportées :

- **Annulation de la fermeture de classe à l'école Marie Curie à St Germain du Bois.**

« Il n'est pas acceptable de laisser des classes à plus de 33 élèves ». Décision de bon sens mais étonnamment tardive.

- **Annulation de la fermeture à l'école maternelle Chagall Picasso à Chalon sur Saône.**

Pour ces 2 écoles le Directeur Académique reconnaît que ses services se sont trompés sur le comptage des élèves à la rentrée.

L'annulation de la fermeture à Chagall Picasso annule celle de l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Laennec à Chalon sur Saône.

Pour l'école maternelle de Bioux à Mâcon, la classe n'est plus provisoirement fermée, il s'agit maintenant d'un « poste vacant non remplacé ». Ce changement de situation s'explique par le fait que la collègue de l'école n'est pas en disponibilité mais en arrêt maladie (voir notre CR du groupe de travail du 5 juillet).. Que deviennent les élèves concernés ?

Promotions à la Hors Classe

Suite à la décision ministérielle d'augmenter le taux de promotion de la hors classe de 2 à 3 % dès cette année, 19 promotions supplémentaires ont été accordées en S et L.

Dernier barème promu : 41 points.

Ce taux de promotion passera à 4% en 2014 puis à 4,50% en 2015.

Dernières affectations :

Le SNUipp est intervenu sur 2 cas pour lesquels il a obtenu satisfaction.

Les demandes de temps partiels à 80%

2 demandes de temps partiels à 80% ont été accordées cette année. Rappelons que c'est une 1^{ère}, jusque-là ils étaient systématiquement refusés.

Le critère déterminant pour accorder ces temps partiels à 80% est la possibilité de compléter le service des demandeurs.

3 collègues qui se sont vues refuser cette quotité ont sollicité un recours qui sera examiné.

Cette CAPD a été l'occasion de répondre à de nombreuses Questions Diverses des élus des personnels :

❖ Les postes vacants en cette rentrée

2 postes vacants :

- Un poste au Centre Educatif Fermé de Fragny
- Un poste à la SEGPA du Collège Pasteur à St Rémy.

Collègues en surnombre :

- 2 à Mâcon

- 1 à Louhans
- 1 à Tournus

ISSR :

Cette année, contrairement à l'année passée, les collègues déplacés hors de leur zone d'affectation ne percevront pas d'ISSR. Cette décision est, hélas, légale.

L'administration invite les collègues concernés à déclarer leurs frais de déplacements en frais réels sur leur déclaration d'impôts.

Formation pour les nouveaux directeurs:

Les nouveaux directeurs n'ont pas eu de formation avant les vacances. Ils en auront une après les vacances de la Toussaint. Ce sont donc des directeurs non formés qui arrivent sur le terrain.

Les 2 jours de décharges de direction pour les directeurs des écoles de moins de 4 classes n'ont pas encore été donnés partout. C'est aux IEN de les attribuer.

Situation du remplacement dans le département :

Le Directeur Académique précise que « pour l'instant on tient ». A voir...

Consultation des personnels dans le cadre des chantiers ouverts pour la refondation de l'école :

- ❖ Education Prioritaire : Une ½ journée sera banalisée dans les écoles ZEP **le vendredi 4 octobre**.
- ❖ Programmes : Une autre ½ journée sera banalisée pour faire un bilan des programmes de 2008. **Date à définir**.

AVS sous statut AED en fin de contrat :

Suite à la décision ministérielle de proposer aux AVS sous contrat AED en fin de contrat un CDD transitoire de 10 mois donnant droit à un CDI à l'horizon 2014, le Directeur Académique nous a informés que toutes les AVS éligibles avaient été contactées.

C'était une demande du SNUipp71.

Ces AVS seraient au nombre de 27 en S et L.

Arc en Ciel :

Ce nouveau logiciel intégré à Bases élèves a fait sa réapparition dans le département. Lors de sa première apparition en 2011 il avait légitimement provoqué le rejet des directeurs en raison de sa lourdeur et de son absence d'intérêt pour le travail des équipes. Un courrier intersyndical avait été adressé au Directeur

Académique afin que son utilisation ne soit pas imposée aux écoles. Par la suite, l'utilisation d'Arc en Ciel ne s'est faite qu'à titre expérimental.

Pour notre nouveau Directeur Académique l'utilisation d'Arc en Ciel représente un « bénéfice » pour tout le monde car il permet d'avoir une « meilleure connaissance de sa population scolaire ». Elle pourra notamment servir à établir la nouvelle carte des ZEP dans le cadre du chantier ministériel sur l'Education Prioritaire.

Arc en Ciel vise la saisie de données relatives aux élèves en difficulté (informations anonymes renseignant le nombre de prises en charges RASED, en aide personnalisée, par des PPRE...). Il permet d'obtenir des pourcentages sur toutes ces données. Si on peut comprendre l'intérêt de ce logiciel au niveau de l'administration qui doit disposer de données fiables pour piloter le système éducatif, nous sommes bien plus dubitatifs sur sa pertinence au niveau de l'élaboration des projets d'école. Le SNUipp71 y voit également un nouveau transfert de charges des secrétaires d'IEN vers les directeurs. A l'heure où va s'ouvrir un nouveau chantier sur la direction d'école et ses missions, l'arrivée de ce logiciel nous semble particulièrement mal venue. De plus, les directeurs n'ont reçu aucune formation sur ce nouvel outil.

Le SNUipp71 a demandé à ce qu'Arc en Ciel ne soit pas rendu obligatoire.